

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de savate, boxe française et disciplines associées**
représentée par son président, **Monsieur Joël DHUMÉZ**
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 30976861200025

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 319 650 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 156 448 €, le solde restant s'élève à 163 202 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **65 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

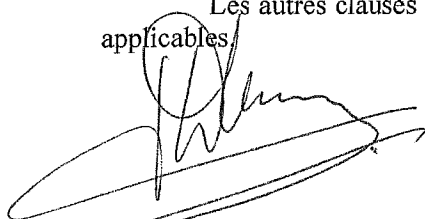
Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **384 650 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **683 154 €**.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SAVATE, BOXE
FRANÇAISE ET DISCIPLINES
ASSOCIEES

Fait à Paris le

10 AOUT 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

LE 10/08/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 210012703-19

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

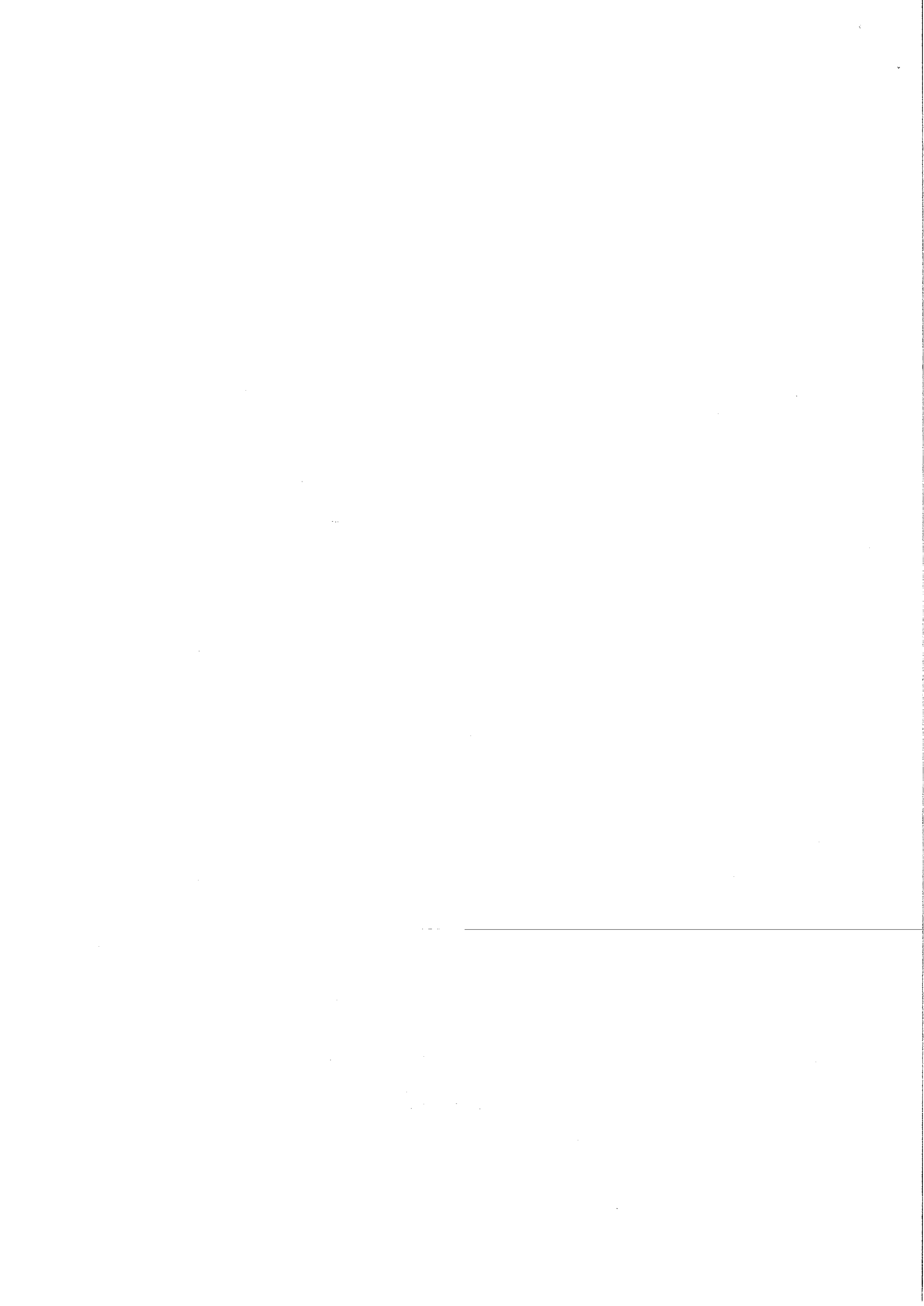
Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers





Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	51025		54988	49750	50000	
Nombre d'ATP	115		185	170	180	
Nombre total de licences et d'ATP	51140		55173	49920	50180	
Nombre et taux de licences féminines	16885 (33,09%)		21138 (38,44%)	14925 (30%)	15000 (30%)	
(%)						
Nombre et taux de licences en ZUS	12837 (25,16%)		14245 (25,91%)			
(%)						
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	60		0	10	15	
(%)						
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap						
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Solidité financière						
Sollicité	53,28		0	20,0 %	20,0 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
Rang sportif de la France	1		1	1	1	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet – SHN	69,77%		85,71%	100%	100%	
Taux de suivi médical complet – Espoirs	87,5%		77,78%	100%	100%	
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0		0	0	0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	10 (90,91%)		10 (90,91%)			
(%)						
Objectifs partagés						
Objectif	N-2		N-1		N	
Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Structurer les clubs	143		248	200	300	
structurer les ligues	6		6	10	15	
Favoriser l'intégration des féminines	5		20	7	9	
favoriser la pratique chez les jeunes	5077		5474	4600	4650	
Former l'encadrement technique	449		304	250	250	
Former les enseignants	25		30	30	30	
Rendre plus performant l'arbitrage	40		69	80	80	
Développer les relations internationales	5		6	5	5	
Former l'encadrement technique	5		6	4	4	



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires			
Action 1	100 700 €	70 000 €	67 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	96 000 €	67 000 €	67 000 €
Structuration fédérale	12 500 €	8 400 €	8 400 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	73 000 €	51 500 €	51 500 €
Action 3	10 500 €	7 100 €	7 100 €
Promotion des APS comme facteur de santé	4 700 €	3 000 €	0 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	4 700 €	3 000 €	0 €
Action 2	399 500 €	288 650 €	255 000 €
Aides personnalisées (AP)	399 500 €	288 650 €	255 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	80 000 €	65 000 €	65 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	171 500 €	120 050 €	105 000 €
Développer les relations internationales	148 000 €	103 600 €	85 000 €
Action 1	6 000 €	4 000 €	2 000 €
Programmes d'échanges internationaux	6 000 €	4 000 €	2 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	6 000 €	4 000 €	2 000 €
Action 3	36 513 €	30 563 €	26 650 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	36 513 €	30 563 €	26 650 €
Accompagnement sanitaire préventif	20 013 €	20 013 €	18 950 €
Prévention dopage	15 500 €	9 920 €	7 700 €
Former l'encadrement technique	1 000 €	630 €	0 €
Action 4	30 000 €	21 000 €	21 000 €
Professionalisation de l'activité	30 000 €	21 000 €	21 000 €
Rendre plus performant l'arbitrage	30 000 €	21 000 €	21 000 €
Action 4	19 000 €	13 300 €	13 000 €
Formations fédérales	19 000 €	13 300 €	13 000 €
TOTAL	591 713 €	427 513 €	384 650 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

65 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

319 650 €

Crédit Mutuel

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT

Tél 08-20-02-41-30

2 RUE JEAN MACE

38000 GRENOBLE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc....)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	08940	00020052601	64	CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)

FR76 1027 8089 4000 0200 5260 164

BIC (Bank Identification Code)

CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE B
OXE FRANCAISE ET DISCIPLINES ASS

49 R DU FAUBOURG POISSONNIERE

75009 PARIS

